

1978

EUROPE. — X^E AU XVIII^E SIÈCLE

POLOGNE, ALLEMAGNE ET FLANDRE.

COSTUMES MONASTIQUES.

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

N^{os} 1 et 11. — *Chanoines du Saint-Sépulcre en Pologne.*

L'ordre des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, fut institué, en Pologne, par Jaxa, gentilhomme polonais, en 1126 selon les uns, selon d'autres en 1162.

Le n^o 1, portant le costume des dix-septième et dix-huitième siècles, est en habit ordinaire.

Le n^o 11, vêtu de blanc et avec le rochet, montre ces chanoines aux époques antérieures.

N^o 2. — *Sœur du tiers-ordre des Servites (Allemagne).*

Selon Giani, le premier général de cet ordre, Bonfils Monaldi, à l'imitation de saint François, fondateur de trois ordres, divisa aussi celui des Servites en trois : l'un pour les hommes, le second pour les femmes vivant en clôture perpétuelle, le troisième pour des séculiers de l'un et de l'autre sexe.

L'ordre des Servites dont les couvents furent détruits par les hérétiques et qui n'était plus, en quelque sorte, connu en Allemagne, y fut restauré par Anne Catherine de Gonzague, femme de Ferdinand d'Autriche.

Suivant la règle de ce tiers-ordre, les sœurs étaient habillées de noir, avec des tuniques étroites et fermées, serrées d'une ceinture de cuir; voiles blancs et guimpe. Celles d'Allemagne portaient, sur la partie du voile retombant sur le front, une étoile bleue. Le grand manteau que l'on voit ici était la marque des sœurs professes.

N^o 3. — *Chanoine régulier de Latran (Pologne).*

On a fait remonter l'existence de ces clercs vivant en commun jusqu'aux apôtres ou encore jusqu'à saint Augustin, auquel on attribue la véritable origine des communautés de clercs. Le Père Hélyot conclut que ce fut sous le pontificat de Léon I^{er} que ces clercs vécurent en commun.

La congrégation de Latran s'éteignit peu de temps après que Boniface VIII eut remplacé par des séculiers ces chanoines qui avaient

desservi l'église de Latran pendant plus de huit siècles. Les chanoines réguliers portaient autrefois, par-dessus la robe, une aube qui a été depuis successivement raccourcie jusqu'aux genoux, ce qui lui a fait donner le nom de *rochet*. Ceux de Pologne, qui ôtèrent les manches à ce rochet, les enlevèrent de même à la chape également raccourcie jusqu'aux genoux, ce qui la réduisit à la forme d'un mantelet semblable à celui des prélats de Rome.

N^o 4. — *Moine de l'ordre des Esclavons (Pologne).*

Wladislas V, roi de Pologne, qui y fonda cet ordre en 1389 ou 1390, aurait fait venir les religieux de ce caractère de la ville de Prague, où ils avaient un monastère.

Selon plusieurs auteurs, leur habit était une robe ou tunique, une coule avec un capuce par dessus, le tout rouge; ils ne conservaient qu'une couronne de cheveux, et ne portaient point leur barbe.

N^{os} 5 et 6. — *Religieux et religieuse de l'ordre de la Madeleine (Allemagne).*

Il est certain que cet ordre existait au treizième siècle, mais on ne connaît ni la date de sa fondation, ni le nom de son fondateur. Ses monastères avaient été établis pour servir de refuge aux pécheresses publiques; cependant, au dix-septième siècle, il y avait déjà longtemps que l'on n'y recevait plus que des filles d'honneur.

L'habillement du religieux était entièrement blanc.

L'habit des femmes, composé d'une robe, d'un scapulaire et d'un manteau, était de même; on les appelait les *Blanches-Dames*.

N^o 7. — *Ancien chanoine régulier de la Pénitence des Martyrs, ordre établi en Pologne vers 1257.*

Selon les historiens polonais, c'est Boleslas le Chaste, duc de Cracovie et de Sandomir, qui l'établit en Pologne.

L'habit était blanc dans la maison et au chœur, au dix-septième siècle. On conjecture que l'ancien habit était de couleur gris rougeâtre.

N° 8. — *Frère pénitent du tiers-ordre de Saint-François. Bon-fieux dans les Flandres.*

Cet ordre de frères pénitents, établi en 1615, à Armentières, par Henri Pringuel, embrassa en 1626 la troisième règle de Saint-François. Louis XIV chargea les Bon-fieux de l'administration de ses hôpitaux de *terre* et de *marine*, à Dunkerque, Bergues et Ypres. Vêtement brun, robe assez longue et ample, dont les manches médiocrement larges couvrent les poignets; manteau à collet, descendant à mi-jambes; ceinture de corde selon l'usage des Franciscains; barbe entière, tête rasée ne conservant que la couronne cléricale; chaussure grossière; point de capuce, mais un chapeau.

Nos 9, 10 et 14. — *Religieux de l'ordre des pauvres volontaires, en Allemagne et dans les Flandres.*

On croit que cet ordre fut institué vers l'an 1370, à Hildesheim. On ne sait au juste quel était l'habillement des pauvres volontaires avant 1470, époque où il est certain qu'il fut modifié. A partir de ce temps, l'habit de ces religieux dans la maison, et depuis leurs vœux solennels, était une robe grise avec un scapulaire et un capuce noir par-dessus, qu'ils ne quittaient jamais; ils avaient la barbe longue et portaient des souliers. Pour sortir, ils mettaient sur leurs épaules un grand manteau de la couleur de la robe, ayant de nombreux plis autour, et qui descendait vers le bas de la jambe. On pense que le costume porté par le pauvre volontaire des Flandres, n° 10, pourrait bien être celui-même des anciens de l'Allemagne avant 1470. L'habit que l'on donne à ceux des

Flandres se compose d'une robe serrée d'une ceinture qui paraît de cuir; cette robe est assez courte, et ses manches étroites sont un peu retroussées. Le manteau n'est pas plus long que la robe. Le capuce est tenu sur la tête; la barbe conserve toute sa longueur. La chaussure consiste uniquement en de méchants bas, sans pieds. Ces quêteurs portaient au bras un panier destiné à recevoir les aumônes, et tenaient en leur main un long bâton terminé en crucifix.

Schoonebeek ne parle point de ces religieux flamands sous le nom de *pauvres volontaires*; il leur donne celui de *frères Nolards*.

N° 12. — *Chanoine régulier et hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit, en Pologne (en habit de chœur d'été et d'hiver).*

Cet ordre fut fondé par Guy de Montpellier, vers la fin du douzième siècle. L'habillement de ses chanoines était semblable à celui des ecclésiastiques; ils y ajoutaient une croix blanche sur la soutane et sur le manteau, faite à peu près comme celle que portaient les chevaliers.

N° 13. — *Moines de l'ordre des Frères blancs (Prusse).*

Cet ordre, qui remonterait au commencement du quatorzième siècle, est considéré comme supposé, Schoonebeek étant le seul auteur qui parle de cette secte, composée d'hommes qui auraient pris le nom de *Frères blancs*, à cause de la couleur de leur manteau où il y avait une croix verte de Saint-André. Ces illuminés, qui disaient avoir des révélations particulières pour aller recouvrer la Terre sainte, seraient tombés en discrédit, et, quoiqu'ils fussent nombreux, l'ordre aurait disparu.

Tiré des ouvrages du Père Hélyot, de Schoonebeek et de Bar, sur les costumes des Ordres religieux.



EUROPE XV-XVIII^E S^{CL}E

EUROPA XV-XVIIITH CENTY

EUROPA XV-XVIII^{TES} JAHRT



IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Durin.lith.